



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

pharmacie

Question écrite n° 32606

Texte de la question

M. Nicolas Dupont-Aignan attire l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur la situation des centres de recherche d'Aventis. Aventis se consacre à l'amélioration de la santé par la prévention et le traitement des maladies grâce à la recherche et au développement de médicaments et de vaccins dans des domaines thérapeutiques majeurs. Comptant parmi les leaders mondiaux de la recherche pharmaceutique, Aventis, groupe français, a pour objectif de répondre aux besoins médicaux non encore satisfaits d'un grand nombre de patients et concentre sa recherche sur la mise au point de médicaments novateurs. Cependant, ce poids lourd de la pharmacie qui emploie 13 500 personnes en France est l'objet d'un projet de réorganisation qui pourrait conduire à la fermeture de la moitié de ses sites dans le monde. Dans l'Hexagone, ce serait 1 800 emplois qui seraient supprimés sur trois ans. A cet égard, le centre de recherche d'Aventis de Romainville, en Seine-Saint-Denis, est menacé de fermeture. En France, plusieurs centaines d'emplois directs hautement qualifiés et plusieurs milliers d'emplois indirects sont concernés, entraînant de nombreux licenciements. Par conséquent, il souhaite connaître sa position sur ce dossier et les mesures qu'il envisage de prendre pour éviter les nombreux licenciements que ce plan de restructuration à l'échelle mondiale risque de provoquer. - Question transmise à M. le ministre délégué aux relations du travail.

Texte de la réponse

L'attention du Gouvernement est appelée sur la situation des centres de recherche de la société Aventis, et plus spécifiquement celui de Romainville, dont la fermeture est programmée, et l'honorable parlementaire l'interroge sur les mesures qu'il compte prendre pour maintenir les emplois. Cette fermeture s'inscrit dans le cadre d'une réorganisation mondiale des activités de recherche et développement du groupe, qui se traduit en France par 666 suppressions d'emplois, 534 transferts et 113 créations de postes en région parisienne sur trois sites : Romainville, Vitry - Alforville et Antony - La Croix-de-Berny. Compte tenu des conséquences de cette restructuration en termes d'emploi, les services du ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale ont porté une attention toute particulière aux mesures d'accompagnement social proposées, ainsi qu'au bon déroulement de la procédure. Par ailleurs, une convention signée le 11 mars 2004 entre l'Etat, représenté par le préfet de Seine-Saint-Denis, et l'entreprise organise la revitalisation du site de Romainville autour d'un ensemble d'actions permettant de conserver ou de créer un nombre substantiel d'emplois sur le site même ou ses abords immédiats. Les services du ministère se montreront extrêmement vigilants en ce qui concerne le suivi du volet social de ces actions.

Données clés

Auteur : [M. Nicolas Dupont-Aignan](#)

Circonscription : Essonne (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32606

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité

Ministère attributaire : relations du travail

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 27 janvier 2004, page 577

Réponse publiée le : 6 juillet 2004, page 5183